



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil Municipal de Tarbes  
réuni en séance publique le 30 juin 2017 à 19 h 30  
sous la présidence de M. Gérard TRÉMÈGE, Maire**



**Etaient présents :**

M. Gérard TRÉMÈGE.

M. François-Xavier BRUNET - Mme Andrée DOUBRÈRE - Mme Anne-Marie ARGOUNÈS - M. Francis TOUYA - Mme Céline ROULET - M. Jean-Claude PIRON - M. Michel FORGET - M. Pierre LAUGINIE - M. Eugène POURCHIER - M. Albert MALFAIT - Mme Anne CANDEBAT-REQUET, Maires-Adjoints.

Mme Marie-Françoise CRANCÉE - M. Christian ESCOBEDO - M. Jean-François CALVO - M. David LARRAZABAL - M. Michaël DUCROCQ - M. Jean VIVEZ, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme Cinthia PEYRET - Mme Delphine POUHEY-GIRARDEAU - Mme Caroline TONON - M. Franck AUBARD - Mme Laure JOUBERT - Mme Christiane HÉLIP - Mme Michèle PHAM-BARANNE - M. Laurent DUBOUIX - M. Pierre MONTOYA - M. Pierre LAGONELLE - M. Dominique MONTAMAT, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir :**

- M. Gilles CRASPAY à M. Franck AUBARD
- M. Roger-Vincent CALATAYUD à M. Pierre LAUGINIE
- Mme Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ à M. Gérard TRÉMÈGE
- Mme Myriam MENDÈS à Mme Céline ROULET
- Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE à Mme Andrée DOUBRÈRE
- M. Laurent TEIXEIRA à M. Michel FORGET
- Mme Florence GASSAN à M. Francis TOUYA
- M. Romain GIRAL à Mme Marie-Françoise CRANCÉE
- Mme Elisabeth ARHEIX à M. Jean-Claude PIRON
- Mme Elisabeth BRUNET à Mme Anne-Marie ARGOUNÈS
- Mme Angélique BERNISSANT à Mme Cinthia PEYRET
- M. Jean-Claude PALMADE à Mme Michèle PHAM-BARANNE
- Mme Laurence ANCIEN à M. David LARRAZABAL
- Mme Marie-Pierre VIEU à M. Dominique MONTAMAT



Mme Laure JOUBERT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Lagonelle quitte la séance après examen du point n° 3 « Compte-rendu de décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de Marchés passés sur délégation en vertu de l'article L. 2122-22 du même code. » et ne donne pas pouvoir.

M. Dubouix quitte la séance après l'examen du point n° 10 « Délégations au Maire. Article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Délibération modificative » et donne pouvoir à Mme Hélip.

M. Brunet quitte la séance après adoption du point 11 « Rénovation énergétique de l'école élémentaire Voltaire. Demande de subvention. » et donne pouvoir à M. Escobedo.

## MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'OPERATION FAÇADES 2017, 2018 ET 2019

---

Dans le cadre de la redynamisation et de l'embellissement du centre-ville, la ville de Tarbes a renouvelé l'opération façades pour les années 2017, 2018 et 2019. Cette action a pour objectif de préserver, valoriser et améliorer le patrimoine de notre ville.

Compte tenu des travaux de réaménagement qui sont en cours dans la zone nord-ouest de la place du Foirail, il semble intéressant de revoir le périmètre initialement approuvé afin de le modifier et d'intégrer cette place en cours de rénovation.

Cette modification va aussi permettre de rajouter certaines rues du centre ancien qui par leur configuration jouxtent le périmètre actuel. Elles représentent par leur continuité un ensemble qui mérite que les limites soient agrandies puisque là aussi figure du bâti à préserver.

Sur avis favorable de la commission Urbanisme, Architecture et Infrastructures culturelles et Logement du 6 juin 2017, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'élargissement du périmètre de l'opération façades et d'approuver le règlement correspondant.

Nombre de conseillers en exercice : 43  
Présents ou représentés à la séance : 42

Pour : 42  
Contre : 0  
Abtention : 0



***Ces propositions sont adoptées.***



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

